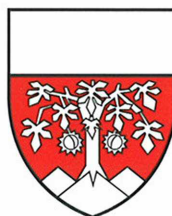


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatifs

Ordre du jour particulièrement chargé pour cette première séance de 1995, exceptionnellement fixée à 20 heures le lundi 27 mars. M. P.-D. Panchaud, président, ouvre la séance en saluant la présence d'un public nombreux, s'agissant notamment des élèves de la classe 9 sup 2 de M. J.-L. Rochat, qui ont étudié l'un des objets inscrits à l'ordre du jour de dite séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, M. le Président s'en réfère à la décision intervenue en séance du 19 décembre 1994 et modifiant le contenu de l'art. 90 du Règlement du Conseil communal, nouvelle disposition qui entre en vigueur dès son adoption par le Conseil. Dans l'intervalle, les 3 membres suppléants désignés en séance du 7 février 1994 «Mme C. Giorgis, MM. Ph. Vollichard et E. Debétaz» ont confirmé leur décision de renoncer à leur mandat. Dès lors, dite Commission de gestion peut poursuivre son mandat sans formalité particulière, la Commission composée de MM. J.-M. Petermann, J.-Ed. Burri, C. Knecht, J.-Cl. Noverraz, G. Joly, J.-P. Sueur et Y. Graz.

L'ordre du jour sera suivi tel que proposé et l'assemblée, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 1994, lequel ne suscite aucune remarque ou observation particulière.

Soutien à l'Aéroport Région Lausannoise (COREL) – Préavis n° 1/1995

Les travaux entrepris par les différentes plates-formes, groupes de travail et commissions de la COREL (Communauté de la région lausannoise) aboutissent à des résultats concrets: Guide de l'Automobiliste futé, bus Graffiti, Train-bus pyjama. Plus récemment, la COREL décidait d'un test de collaboration régionale, en sollicitant des Communes membres une participation financière aux travaux d'investissement d'un premier projet régional, l'Aéroport de la région lausannoise «La

Blécherette». Un préavis-type a été mis sur pied par le Groupe Transports.

Bref rappel historique pour préciser que le 31 mai 1911, atterrissait à la Blécherette le premier pilote, Emile Taddeoli; cet événement signa l'acte de naissance de la place d'aviation, sur un terrain jusque-là aménagé en place d'armes. Il s'en est suivi diverses démarches et discussions pour aboutir, en 1978, à la décision du Conseil communal de Lausanne d'adopter un projet de piste revêtue, avec regroupement et transfert des installations. En 1988, la privatisation de l'aéroport est décidée; le 21 juin 1992, le peuple lausannois ratifie une décision de son Conseil communal qui prévoit un plan partiel d'affectation créant une zone qui lui est réservée, ouvrant ainsi la voie à la construction de la piste revêtue et de nouvelles installations.

Fin 1991, la Municipalité de Lausanne demande à la COREL de bien vouloir consulter ses communes membres afin de savoir si elles soutiennent ou non l'aéroport et cas échéant, dans quelle mesure elles seraient prêtes à participer financièrement à l'investissement (piste en dur) et à l'exploitation qui serait privatisée.

Les travaux projetés concernent bien entendu la piste actuelle, qui doit être améliorée et asphaltée, ainsi que les hangars qui seront implantés à l'Est de la piste. Le projet comporte également divers aménagements annexes (route de desserte, aire de stationnement, espace ouvert au public, etc). Ces travaux, devisés à Fr. 8'000'000.- seront financés par une contribution de la Ville de Lausanne, une contribution du Canton et un prêt de la Confédération.

Il y a lieu de préciser d'emblée que la COREL n'entend pas participer au financement de l'exploitation, celui-ci devant demeurer du ressort des utilisateurs. Dès lors, il est apparu souhaitable que la participation financière des communes membres de la COREL soit en principe égale à celle de la Ville de Lausanne, soit Fr. 1'600'000.- au maximum.

Le Bureau de coordination de la COREL a proposé une clé de répartition tenant compte de la classification financière des communes, établie par l'Etat, et du nombre d'habitants recensés au 31 décembre 1992. Pour notre Commune, dont la participation a été établie à Fr. 14.- par habitant, c'est donc un montant de Fr. 64'922.- que la Municipalité demande au Conseil de bien vouloir lui accorder.

M. P.-A. L'Eplattenier, président rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet, et composée de Mme N. Gaillard, MM. A. Bonzon, P. Cuche et M. Rauschert. Dite Commission invite le Conseil à accepter le Préavis municipal no 1/1995, en arrondissant à Fr. 65'000.- le crédit accordé. La Commission suggère également à la Municipalité d'acquiescer, si possible, au moins une action de la société anonyme ARLB afin d'être en tous temps informée des projets de cette société.

M. L. Paillard, président rapport, donne lecture du rapport de la Commission des finances qui rappelle que la structure mise en place comprend deux éléments distincts:

- l'ARLB, Aéroport Région Lausannoise Blécherette, société anonyme d'exploitation et de gestion des infrastructures;
- Aéro-Blécherette, société coopérative dont le but est d'aider financièrement l'aéroport.

La Commission des finances propose au Conseil d'accepter ce soutien unique au projet fiable d'aménagement de l'aéroport de la Blécherette.

La discussion d'entrée en matière n'étant pas utilisée, M. le Président ouvre la discussion de détail. Par rapport à la situation, au niveau des communes, telle que mentionnée en page 3 du Préavis municipal, et pour répondre à Mme A. Huber, M. le Syndic J.-P. Carroz confirme que la Commune de Cugy a, depuis lors, également accepté la participation proposée.

M. B. Chenevard invite le Conseil à soutenir le projet, s'agissant d'une contri-

bution régionale pour une réalisation d'intérêt général, touristique et économique. Sur proposition de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, le montant précité est «arrondi» à Fr. 65'000.-.

Au vote, c'est à la majorité, avec un avis contraire, que le Conseil approuve le Préavis municipal no 1/1995, ainsi que les rapports des Commissions, de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, en accordant à la Municipalité un crédit de Fr. 65'000.- à titre de participation et de soutien à l'Aéroport Région Lausannoise.

Aménagement de la place du Grand-Mont – Préavis n° 2/1995

Lors de la construction des bâtiments de la Société Coopérative d'Habitation, au nord de la place, certains aménagements prioritaires ont été réalisés (trottoir nord, passages piétons et éclairage). L'examen de l'activité qui s'établit autour de cette place et l'état des circulations lié à la mise en service de ces bâtiments, a permis de constater la nécessité de compléter l'aménagement de cette place et de la mettre en valeur tout en conjuguant les impératifs de la circulation, de l'arrêt des véhicules, et de la sécurité des piétons.

Le projet, étudié par le Service technique communal et adopté par la Municipalité en juillet 1994, devait tenir compte de diverses contraintes et des impératifs susmentionnés. Il prévoit donc:

- des «portes d'entrée» à la place, passages piétons, devant inciter les automobilistes à ralentir;
- le maintien de l'emplacement et de la largeur de la chaussée actuelle à 5 mètres;
- le déclassement du chemin du Hameau par un revêtement différencié;
- la création d'un espace public dans la partie sud de la place;
- une prolongation de l'éclairage public;
- le maintien de 8 places de stationnement, avec possibilité d'arrêts de courte durée dans la partie sud-est.

Il est bien entendu que le projet comporte également divers aménagements paysagés (mobilier urbain, plantations, cheminements).

Le coût de l'ensemble de ces travaux et aménagements est devisé à Fr. 380'000.-.

Le dossier a fait l'objet d'une information aux habitants de la Place, courant novembre 1994, puis soumis à l'enquête publique du 2 décembre 1994 au 10 janvier 1995. Il appartient donc au Conseil communal de se prononcer sur le projet d'aménagement, ainsi que sur les propositions de réponses de la Municipalité aux opposants.

M. A. Sauterel, rapporte au nom de la Commission ad hoc, également composée de Mlle M. Derron, présidente, MM. A. Chabloz, G. Menétray et Y. Spänhauer. Une pétition émanant des gens du quartier et une demande du corps enseignant ont été présentées en sollicitant une adaptation du cheminement des enfants à travers cette place. Le projet, tel que présenté, répond à cette attente. La Commission demande au Conseil communal d'approuver ce projet d'aménagement, d'approuver les réponses de la Municipalité aux opposants et d'accorder à l'Exécutif le crédit nécessaire de Fr. 380'000.-.

Pour sa part, la Commission des finances, par la voix de M. R. Ansermot, rapporteur, considérant le probable excédent de recettes de l'exercice 1994, propose également au Conseil d'accorder à la Municipalité le crédit demandé de Fr. 380'000.-.

D'emblée, M. Michel Odier, municipal, directeur des travaux, confirme que la Municipalité souscrit totalement aux 3 suggestions émanant de la Commission ad hoc:

- prévoir un «cédez le passage» pour les véhicules en provenance du ch. du Hameau;
- allonger au maximum les seuils pour ne pas entraver la circulation des véhicules agricoles ou des camions;
- prévoir l'infrastructure d'un bon éclairage sur le chemin piétonnier reliant la place du Grand-Mont à la route du Grand-Mont.

La discussion d'entrée en matière n'étant pas utilisée, M. le Président ouvre la discussion de détail, soit en deux temps, Préavis et rapports des Commissions, puis oppositions et projets de réponses.

Le projet retient l'attention de l'assemblée et suscite de nombreuses questions et remarques, le principal élément étant l'aménagement des seuils d'entrée sur la place, à l'approche des passages piétons, pour en fait donner accès à une zone surélevée d'env. 10 cm.

Ces seuils ne sont pas considérés comme étant des éléments indispensables à une réelle modération du trafic, comparativement aux inconvénients qui peuvent en résulter.

Finalement, le Conseil est invité à se déterminer au vote, précisément sur le maintien ou la suppression de ces seuils d'entrée. C'est par 30 voix contre 27 que l'assemblée décide de la suppression de ces seuils d'entrée sur la place.

Le Conseil examine ensuite les plans relatifs à ce projet d'aménagement, puis les projets de réponses aux opposants, lesquels ne suscitent aucun commentaire particulier.

Au vote, c'est donc à la majorité, avec 1 abstention et un avis contraire, que le

Conseil approuve le Préavis municipal n° 2/1995, ainsi que les projets de réponses aux opposants, et les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

Paroisse catholique St-Amédée - Bellevaux - Préavis n° 3/1995

En janvier 1990, les délégués de la Paroisse St-Amédée, qui regroupe les habitants de confession catholique de la Commune du Mont et du quartier de Bellevaux, à Lausanne, présentaient leur projet de rénovation de l'église sise à la route du Pavement. Cette rencontre avait été organisée à la demande de M. le Conseiller municipal lausannois Directeur des écoles. Cette rénovation avait été devisée, en 1986, à Fr. 840'000.-, alors que la nouvelle construction atteignait Fr. 3'000'000.-.

Il y a lieu de rappeler que la Loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le canton de Vaud fixe, à son art. 13, que «Les Communes composant une paroisse procurent et entretiennent le mobilier nécessaire au culte catholique; elles pourvoient à l'entretien des meubles et immeubles nécessaires à ce culte».

C'est donc sur cette base que les Municipalités de Lausanne et du Mont décidèrent d'une participation financière pouvant être octroyée pour une rénovation, et non pour une nouvelle construction.

Le projet a subi diverses modifications et plusieurs séances réunissant les responsables politiques des deux communes intéressées et les responsables de la Paroisse St-Amédée ont eu lieu pour finalement aboutir à un accord prévoyant une participation lausannoise de Fr. 823'500.- et de la Commune du Mont de Fr. 400'000.-.

La proposition de la Municipalité de verser ce montant de Fr. 400'000.- en deux annuités de Fr. 200'000.- étant soumise au vote, et opposée à la proposition de M. R. Menétray de prévoir un règlement en 5 annuités de Fr. 80'000.-, c'est à la majorité que la proposition de l'Exécutif est finalement adoptée.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le Préavis municipal n° 3/1995 ainsi que les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances.

Construction d'un collecteur «eaux usées» au ch. des Corjons – Préavis n° 4/1995

Compte tenu de la situation au niveau de l'assainissement, dans le secteur compris entre le ch. du Mottier et ch. des Corjons, desservi par un collecteur unitaire, des terrains encore disponibles pour de nouvelles constructions à l'amont du ch. des Corjons, et également en prévision de la réalisation du plan de quartier «Pré Marin», la Municipalité a décidé de construire une

canalisation destinée aux eaux usées, dans la voie montante du chemin précité, en parallèle au collecteur existant qui recevra les eaux. Le projet comporte donc la construction d'un collecteur EU sur une longueur d'env. 360 m. et la mise en place de 6 chambres de visite sur le nouvel ouvrage, ainsi que 6 chambres sur le collecteur existant. Parallèlement, les S.I. de Lausanne vont entreprendre des travaux pour la mise en place d'une conduite de gaz, également sur le ch. des Corjons, et sur le ch. des Pâquis, tronçon Est. C'est l'occasion de vérifier la structure et de procéder au renforcement de cette chaussée si nécessaire.

Le coût total de ces travaux est devisé à Fr. 346'000.-.

Rapport de la Commission composée de M. J.-J. Truffer, président-rapporteur, MM. J.-P. Capt, J. Golay, J. Isely et E. Wyniger. La Commission relève que ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme à long terme d'équipement en système séparatif de tout le réseau communal de collecteurs E.C. et E.U.. Elle invite le Conseil à adopter ce préavis tel que présenté.

Pour sa part, la Commission des finances, par la voix de M. N. Bergier, rapporteur, se rallie à cette proposition en soulignant que la part des travaux prise en charge par les S.I. de Lausanne (conduite de gaz) s'établit à Fr. 93'000.-, portée en déduction de la rubrique frais de fouilles.

Dans la discussion, il faut retenir que les travaux déjà entrepris sur le ch. des Pâquis concernaient la partie sud, sur un tronçon est-ouest, uniquement; l'intervention du Service du gaz intéresse la limite nord, à droite en descendant, où une réfection des fondations est nécessaire. Il n'a pas été possible de réaliser ces travaux simultanément, de maintenir l'accès aux riverains.

Il faut également noter que la construction de cet ouvrage selon le système séparatif pourrait obliger les propriétaires des villas situées dans la zone à l'amont du collecteur, de se raccorder également selon le mode séparatif (EC - EU).

Ce préavis n° 4/1995, ainsi que les rapports des Commissions ad hoc et des finances sont approuvés à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

Extension de la place de dépôt et d'incinération de Manloud - création d'un espace de récupération - Préavis n° 5/1995

Dès l'entrée en vigueur de la Loi sur la gestion des déchets, les communes ont l'obligation de collaborer pour assurer un traitement des déchets qui soit compatible avec l'environnement, favorise les économies d'énergie et permette la récupération des matières premières.

L'emplacement aménagé en bordure de la route de Manloud permet la des-

truction, par le feu, des branches de haies, arbustes et herbes sèches, à l'exclusion de tout autre déchet.

C'est sur cette base que la Municipalité se propose d'agrandir cette place de Manloud et d'y grouper incinération des déchets végétaux et récolte des matériaux recyclables. Ce tri à la source constitue un moyen de lutter contre l'augmentation du tonnage d'ordures ménagères dont le coût d'élimination de Fr. 115.- la tonne en 1994, a passé à Fr. 162.- la tonne en 1995.

Il sera donc possible de récupérer d'une manière distincte le verre, le papier, la ferraille, le pet, etc., en disposant également d'emplacements pour le stockage de sable et matériaux divers. le coût de l'opération s'établit à Fr. 150'000.-.

M. E. Debétaz, rapporteur, donne connaissance du rapport de la Commission ad hoc, composée de M. F. Duperret, président, Mme C. Giorgis, MM. E. Chabloz et A. Tornay. La Commission admet que le système proposé permettra:

- une amélioration de stockage de 10 à 15% des déchets;
- une diminution de 10 à 15% des déchets dans les sacs poubelles;
- une amélioration de la gestion des déchets recyclables.

Elle propose au Conseil d'entrer en matière et d'accepter ce préavis n° 5/1995.

Bref rapport de la Commission des finances, par la voix de M. R. Bourgoz, laquelle souscrit d'emblée au projet en invitant le Conseil à accorder à la Municipalité le crédit demandé de Fr. 150'000.-.

Le projet n'aura pas d'incidence sur l'actuel réseau de bennes de récupération, si ce n'est le retrait de la benne à verre située à proximité de l'Eglise. Les problèmes d'accès devraient être réglés par un système de «sens unique», entrée - sortie.

Au vote, c'est à l'unanimité que le Conseil approuve le préavis municipal no 5/1995, ainsi que les deux rapports des Commissions, Commission ad hoc et Commission des finances.

Enfin, le Conseil communal décide, à une large majorité, d'accorder la bourgeoisie de la Commune du Mont à 4 candidats à la naturalisation suisse: Mlle Seng-Davone Chanchaleune, et deux de ses frères, Seng-Thong et Seng-Thien Chanchaleune, ainsi qu'à Mlle Vanessa Lévy et à M. et Mme Dr Velimir Mirkovic.

Au chapitre des communications de la Municipalité et des propositions individuelles, M. le Syndic J.-P. Carroz, informe le Conseil de la nomination de Mme Christiane Fardel au poste de Boursière communale. M. Michel Odier rassure les membres du Législatifs suite aux travaux entrepris sur le carrefour de

Coppoz, en début d'année, et résultant de la rupture d'une conduite d'eau des SI de Lausanne.

M. le Président P.-D. Panchaud donne ensuite lecture de la lettre de démission de M. le Conseiller communal B. Schmutz. En réponse à l'intervention de M. J.-Cl. Noverraz, porte-parole des habitants des quartiers situés au-dessus de la scierie-parqueterie Menétréy SA, Mme M. Genier, directrice de police, informe le Conseil des dispositions convenues pour une amélioration de la sécurité au droit de l'entreprise: création d'un parking hors domaine public, mise en place d'une signalisation lumineuse «Entreprise», déplacement des stocks de bois. Information de Mme M.-Cl. Robert, directrice du CMS, concernant l'organisation de la quinzaine «Village en santé».

La séance est levée à 22h30.

*Le secrétaire
du Conseil communal
C. Frioud*

municipalité

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

Le vendredi	de 19h00 à 20h30
Le samedi	de 19h00 à 20h30
Le dimanche	de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.

de nos institutions



**Le Centre
médico-social
du Mont**

Route de Lausanne 16
Tél. 021/652 22 11

Nous cherchons un petit banc de jardin à donner, pour permettre à une personne âgée de profiter des beaux jours.

*Merci de contacter:
Marie-Jo Magnin
Assistante sociale*

à savoir

Galerie des «Moufflets»

Nous vous rappelons que la garderie des «Moufflets» fête cette année ses 10 ans d'activité! C'est pourquoi nous vous convions avec grand plaisir à un «apéritif» le samedi 10 juin 95 entre 10 heures et midi dans nos locaux.

Nous vous attendons nombreux.

Café-contact

Jeudi 8 juin 1995: Visite du Musée de la Croix Rouge, 17 av. de la Paix, Genève et du Jardin Botanique de la ville de Genève.

Rendez-vous à 08h40 dans le hall central de la gare CFF à Lausanne, déjà en possession du billet de train.

Départ du train: 08h55

Arrivée à la gare de Lausanne: 16h25 ou 17h05

Pour information et inscription: Monika Keller, tél. 652 24 65

Manège du Mont-sur-Lausanne

Le dimanche 18 juin 1995 aura lieu le championnat suisse de dressage Elite. Restauration, tribune, entrée libre.

Venez nombreux soutenir cavaliers et C.O.

André Berger
Manège du Mont/Lausanne
Buchilles 30
1052 Le Mont/Lausanne
Tél. 021/652 99 11

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraichers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

de nos paroisses

Les catéchumènes de 3^{ème} année partent en camp à Paris

Une équipe de 17 catéchumènes, 1 jeune et 5 accompagnants adultes, M. et Mme Chautems, M. et Mme Juvet et leurs 3 enfants, notre chauffeur, sa femme et leurs 3 enfants sont prêts à partir pour toute une semaine à Paris. Ah! Paris! Nous partons à l'aventure: autour de la «Défense», du haut de l'Arc-de-Triomphe et de la Tour Eiffel,



(que d'escaliers!!!) jusqu'au plus profond des égouts; en passant pas l'Île de la Cité, le quartier latin, St-Germain; pour apprécier la géode de la Villette, le Louvre, le Palais des Découvertes ou le musée Carnavalet; les grandes églises: Notre Dame, la Sainte Chapelle, le Sacré Cœur, St-Germain des Prés, pour retrouver notre point de chute au C.I.S.P., métro n° 7, porte d'Italie, direction Mairie d'Ivry! Tout nous intéresse, toute cette grandeur et cette beauté nous époustoufflent.

N'oublions pas nos pique-niques mémorables au jardin des Tuileries, dans un petit parc près de l'entrée des égouts, à Beaubourg ou à la Villette; et encore le petit restaurant du samedi où chacun peut manger comme il le veut et où il veut.

Notre mémoire et notre cœur restent marqués par l'accueil chaleureux des SDF de la Maison du Partage où l'Armée du Salut sert 120 à 130 repas par jour pour FF 5.-. Des personnes qui n'ont rien et qui nous offrent encore le peu qui leur reste.

Si nous avons passé des journées bien remplies, nous n'oublions pas nos soirées riches en bénédiction: les lundi, mercredi et samedi, nous voilà encore accueillis chaleureusement par les jeunes de l'église du Point du Jour: l'étude biblique, les clowns de l'équipe d'évangélisation, les témoignages de certains, des moments de chants et de

louanges nous ont fait vivre la fraternité des enfants de Dieu.

Les 3 autres soirées «entre nous», nous ont permis de découvrir l'amour de Dieu pour chacun, tels que nous sommes; par l'histoire de Zachée, nous avons reçu le regard que Jésus pose sur nous et enfin, la parabole du grain semé qui trouve différentes sortes de terre, soit pour fructifier soit pour sécher.

Notre foi est-elle comme tous ces beaux monuments, musées, bâtiments ou autres que nous avons visités ou est-ce la vie de Jésus en nous?

Toute notre expédition s'est terminée par un copieux petit déjeuner le dimanche de Pâques... par une participation active des jeunes lors du culte qui a suivi.

Nous nous sommes mis en route. Pour continuer sur le chemin avec Jésus, le groupe de jeunes vous invite tous les vendredis à 20h. à participer à un moment de chants et de

louanges, suivi de partage et de prière les uns pour les autres.

Pour tous ceux qui désirent vivre un «plus»... venez nous rejoindre à la maison de Paroisse.

Chantal Romy



Paroisse catholique Saint-Amédée, Bellevaux (Lausanne) Le Mont-sur-Lausanne

Grande kermesse au collège
d'Entre-Bois 9-10-11 juin 95

Vendredi 9 juin dès 19h.
L'Union instrumentale du
Mont/Lausanne

Samedi 10 juin dès 17h.
Le Groupe des
Accordéonistes de
Lausanne

Dimanche 11 juin dès 10h.
Animation musicale

Repas · Raclettes · Saucisses
Pâtisserie · Roue · Tombola
Bazar · Ouvroir

Assemblée générale de la paroisse St-Amédée

Jeudi 22 juin 1995 à 20h15 à la paroisse protestante de Bellevaux

L'ordre du jour sera affiché à l'Eglise.

Par avance merci de votre participation.

nos jubilaires

90 ans



Agréable fin de matinée, le mercredi 5 avril, à l'Hôtel-restaurant «Central», pour la délégation chargée d'apporter les félicitations et les vœux de l'Autorité communale à Madame Nelly Borgeaud à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Echanger quelques propos avec Mme Nelly Borgeaud, c'est vivre une page d'anthologie, tant il est vrai que l'on ne saurait dissocier Mme N. Borgeaud de l'histoire de la place de Coppoz.

Nelly Amaudruz est née au Mont, le 2 avril 1905, et y débute sa scolarité jusqu'à l'âge de 9 ans; puis elle s'éloigne quelque peu pour habiter à Morrens et, heureusement, revenir au Mont, à l'âge de 20 ans, après avoir également séjourné en «Suisse allemande». Dès son mariage, en 1926, elle reprend l'exploitation du «Central», tenu jusqu'alors par sa grand-mère.

Maurice et Nelly Borgeaud ont 3 enfants, Micheline, Marlyse et Roland, tous trois domiciliés au Mont, ce qui lui vaut la satisfaction d'être entourée de 5 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. Roland, né en 1937, année du Grand défilé, a effectué son apprentissage de cuisiner à Lausanne.

Ces années-là, la forge se situait derrière le bâtiment du café; la terrasse était exploitée «en face», de l'autre côté du carrefour; pendant la guerre, on faisait boucherie et le local de fabrication occupait l'emplacement de l'actuelle salle à manger. A l'époque, une annexe du bâtiment, construite en bois, servait de local de répétition à la fanfare, dirigée par M. Marc Henny.

C'était aussi l'époque des tramways (ouverture de la ligne Tunnel-Le Mont, puis Le Mont-Cugy en 1906; la section Cugy-Montheron fut ouverte en 1907); il arrivait parfois qu'à l'arrêt de Coppoz, conducteur et contrôleur prennent un verre au café, cas échéant en y invitant également les passagers, avant de poursuivre leur route sur Cugy. Le café coûtait 25 centimes et le litre de «Grandvaux» Fr. 1.60!

Nous réitérons à Mme Nelly Borgeaud nos félicitations pour ce bel anniversaire

et lui adressons nos meilleurs vœux de santé pour encore de paisibles années... à Coppoz!

C. Frioud, Secrétaire mcpl

A «La Paix du Soir», au ch. de Longeraie, chaque anniversaire fait l'objet d'une petite fête à laquelle sont associés tous les pensionnaires et le personnel d'encadrement. C'est ainsi que récemment, les délégués de l'Exécutif communal ont eu le plaisir de féliciter trois vaillantes jubilaires:



Mlle Hedwig Oswald est née le 15 avril 1905 en Thurgovie, dans une famille de 4 enfants. Elevée par sa tante, elle reste avec elle et la soigne jusqu'à sa mort. Elle a alors 22 ans et part en Suisse romande.

Elle travaille à Genève dans une famille, puis dans un hôtel. Trouvant cette ville trop peuplée, elle quitte Genève et s'installe à Lausanne. Employée à l'Hôpital Orthopédique, elle est logée sur place et travaille de 6h30 à 20h, avec seulement une heure de repos et deux après-midi de congé par semaine.

Elle travaille ensuite dans un hôtel de l'avenue de Beaulieu où elle est domiciliée, jusqu'à son arrivée à La Paix du Soir, il y a près de 5 ans. Célibataire, Mlle H. Oswald aime beaucoup les fleurs, les enfants, la nature...



Madame Nelly Thuillard-Bernasconi est originaire du Tessin; elle est née le 29 avril 1905 à la Chaux-de-Fonds. Elle

vécute avec ses parents et son frère, dans cette ville, où elle suivit toutes ses classes, y compris le gymnase.

Elle se marie avec Lucien Thuillard de Froideville et s'établit alors dans la région.

Mme N. Thuillard n'a pas eu d'enfant, mais elle a donné des leçons de français à beaucoup d'enfants du Mont qui s'en souviennent encore aujourd'hui.

Très cultivée, Mme N. Thuillard aime la conversation et fut bénévole à La Paix du Soir où elle accompagna plusieurs pensionnaires en promenade. Elle séjourne au ch. de Longeraie depuis début janvier 1991.



Née le 13 mai 1905 à Lausanne, Madame Gabrielle Paratte a toujours vécu dans cette ville. Alors qu'elle s'appelait encore Mlle Hermann, elle suit l'Ecole de commerce, avant de partir en Angleterre dans une famille. C'est là-bas qu'elle fête son 20^{ème} anniversaire. Employée à la Banque Cantonale Vaudoise, elle cesse d'exercer une activité professionnelle dès son mariage. Avec son mari, Julien Paratte, elle voyage notamment en France, en Espagne, en Tunisie. Elle a du plaisir à faire des promenades avec son amie et passionnée d'opéra, elle jouait très bien du piano.

Depuis 1989 à La Paix du Soir, Mme G. Paratte est appréciée de chacun pour sa gentillesse; très discrète, elle observe la vie de la Maison, discute avec ces dames au salon et nous accueille volontiers auprès d'elle pour un brin de causette.

*Geneviève Anderfuhren
Animatrice*

A toutes trois, nous renouvelons nos meilleurs vœux de santé pour d'agréables journées et de paisibles années à La Paix du Soir.

Il appartenait au secrétaire municipal, accompagné de son épouse, de présenter les vœux et félicitations de



l'Autorité communale à Mme Susanne Spycher, ce samedi 20 mai, à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Née au Brassus, le 21 mai 1905, Susanne Chapuis a parcouru le canton au gré des mutations de son père gendarme, soit en passant par Blonay, Orbe, où elle entame sa scolarité, L'Étivaz, au début de la guerre, puis Bex et Lausanne. Susanne a une sœur et, malheureusement, un frère parti jeune en Amérique du Sud, depuis lors décédé.

En 1942, à l'église St-Paul, à Lausanne, Susanne Chapuis (de Romanel) épouse Robert Spycher, tanneur de métier. A la fermeture de la tannerie, le prénommé reprend un emploi de gypcier-peintre. Pour sa part, Mme S. Spycher s'occupe de son ménage.

Pensionnaire depuis déjà 4 années chez Mme D. Moll, au ch. de Maillefer, Susanne Spycher occupe ses journées à tricoter, broder, crocheter, ou encore à confectionner des frivolités. Elle apprécie plusieurs fois par année, les visites de sa fille et de son beau-fils, tous deux domiciliés à Turin.

Nous souhaitons à Mme S. Spycher encore de belles années en notre localité, dans un encadrement et une ambiance où règne un réel esprit de famille. Bons vœux et bonne santé Mme Spycher!

C. Frioud, secrétaire mcpl

NOCES D'OR

Vendredi 24 mars, Mme Michèle Genier, municipale, accompagnée du soussigné, présentait les vœux et félicitations de l'Autorité communale à M. et Mme Roland Hilfiker à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage.

C'est à l'église de Pully que fut célébré le mariage de Françoise Krafft et Roland Hilfiker, le 24 mars 1945.

Domiciliés à la route du Grand-Mont depuis fin octobre 1985, M. et Mme Hilfiker sont entourés de leurs enfants (1 fils et 2 filles) et de leurs 8 petits-enfants.

A la retraite depuis une dizaine d'années, M. Hilfiker était «commercial»,

spécialisé dans la vente. Il fut chef éclairer, pratiquement fondateur du groupe de St-Laurent, président la Société Vaudoise des chauffeurs militaires, membre de l'ACS et de la Commission sportive qu'il présida durant deux ans.

M. Hilfiker s'occupe de ses abeilles qui permettent une première récolte début juillet et une seconde à fin août, avant la mise en hivernage qui intervient vers mi-septembre. Le prénommé dispose de 12 ruches et de 10 colonies (20-30'000 individus par ruches en hiver; plus de 100'000 en été.

Mme F. Hilfiker, pour sa part, demeure très attachée à sa famille, s'y consacre entièrement et contribue au maintien d'un parfait environnement où il fait certes bon vivre. Nous adressons nos meilleurs vœux de santé et de bonheur à M. et Mme Hilfiker pour encore d'agréables années en notre commune.

C. Frioud, secrétaire mcpl

Vendredi 12 mai, M. Hervé Menétrey, municipal, accompagné du soussigné, s'en vient saluer M. et Mme Paul Morzier, domiciliés au ch. de Pernessy, à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage, mariage célébré à Lausanne, le 5 mai 1945.

Domiciliés au Mont depuis 1964, M. et Mme P. Morzier sont entourés de leurs deux fils et de leurs 3 petits-enfants. Depuis près de 14 ans, M. P. Morzier jouit d'une retraite certes bien méritée, après une carrière de 42 années au Service l'Etat de Vaud (Département des travaux publics) où il eut ainsi l'occasion de connaître cinq Conseillers d'Etat. Sportif, membre fondateur du Tennis-Club Le Mont, M. Morzier est également un joueur d'échecs.

Mme Liliane Morzier, née en Angleterre, de parents suisses, a enseigné en qualité de professeur à l'Ecole de commerce, et ce durant 28 ans; elle fut éga-

M. et Mme Françoise et Roland Hilfiker

lement présidente de l'Anglo-Suisse Club (4 ans).

A Monsieur et Madame Paul Morzier, nous réitérons nos félicitations pour cet anniversaire et leur adressons nos sincères vœux de santé pour encore de paisibles saisons dans leur demeure du ch. de Pernessy.

C. Frioud, secrétaire mcpl

le conseil du vétérinaire

La grossesse nerveuse

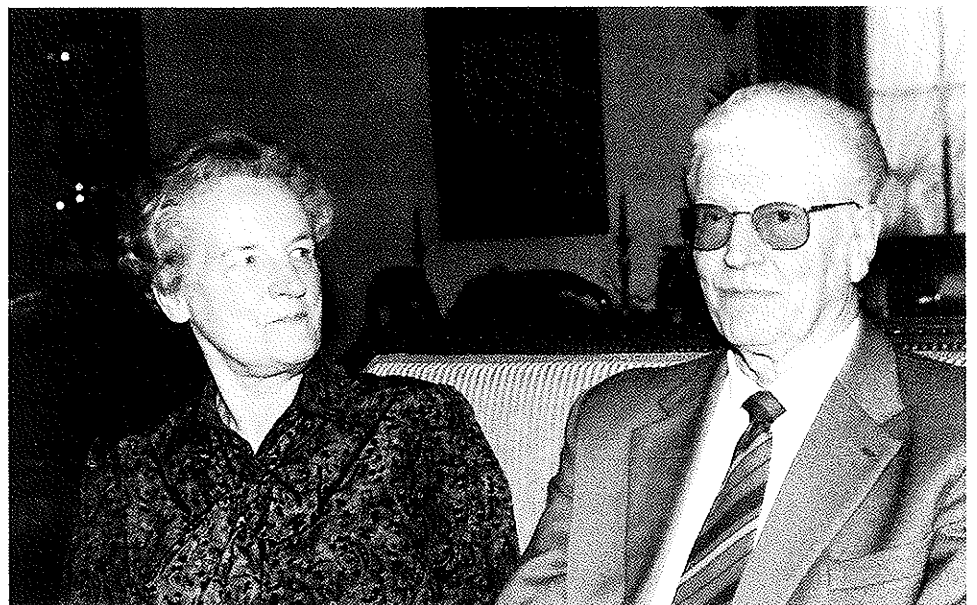
Elle peut se manifester de différentes manières. Il peut y avoir les symptômes de la gestation proprement dite, soit prise de poids, augmentation de l'appétit, gonflement abdominal et changement du comportement. Un autre signe est la montée de lait.

Ces manifestations apparaissent individuellement ou combinées. Différentes hormones sont responsables de la gestation et de la lactation. Leur taux sanguin déterminera si l'animal est en mesure d'avoir une grossesse, indépendamment du fait qu'il ait été fécondé ou non.

Dans une société de loups, par exemple, seule la chef peut avoir des petits. Par contre, elle ne les allaite pas, ce qui signifie que des «nourrices» doivent s'en charger. Il a donc fallu qu'elles acquièrent la faculté de produire du lait sans avoir mis bas.

L'héritage de cette faculté des louves pourrait expliquer l'extrême prédisposition des chiennes aux grossesses nerveuses. Lors de manifestations psychiques trop fortes ou d'une lactation trop abondante, le vétérinaire pourra administrer un traitement approprié au moyen d'hormones.

Lorsque la chienne récidive après chaque période de chaleurs, il est préférable d'envisager la castration, afin d'éviter un risque d'altération de la



matrice ou la formation de tumeurs mammaires.

Il faut savoir que de faire porter la chienne ne va pas éviter l'apparition d'une grossesse nerveuse après les chaleurs suivant la mise bas.

La chatte est rarement sujette à une grossesse nerveuse. Elle se manifesterait plutôt sous forme de lactation.

La lapine peut également montrer des symptômes de pseudo-gestation où elle s'arrache les poils du ventre pour préparer un nid. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter pour cela et aucun traitement n'est requis.

Dr. L. Walter

nos sociétés

Tennis-Club le Châtaignier

Montaines, Montains, joueuses et joueurs de tennis confirmés, moyens ou débutants, jeunes ou moins jeunes, si vous avez envie de jouer dans un magnifique cadre de verdure, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons au Tennis-Club le Châtaignier. Vous aurez à votre disposition 3 courts intérieurs, 3 courts extérieurs, un mur d'entraînement, ainsi que des professeurs pour vous apprendre à jouer ou perfectionner votre tennis. Après vos efforts physiques, vous aurez tout loisir de vous désaltérer et vous restaurer dans notre sympathique restaurant tenu par M. et Mme Barras.

Pour votre information, lors de notre dernière assemblée générale, ont été élus ou réélus: André Schmalz, président; Daniel Monnier, vice-président; Christine Pache et Viviane Seiler, secrétaires; Christian Durussel, commission technique; Roland Gugger, trésorier; Olivier Jeanfavre, responsable des inscriptions.

N'hésitez pas à nous contacter (Tennis-Club, tél. 652 37 44, président, tél. prof. 653 16 16), nous répondrons volontiers à toutes vos questions et nous vous indiquerons les conditions à remplir pour devenir membre du club et louer un court.

Nous espérons vous rencontrer nombreux au Tennis-Club le Châtaignier.

Le comité

Les Abbayes réunies Le Mont-sur-Lausanne

Fête des 30 juin, 1^{er}, 2 et 3 juillet 1995
Programme général

Vendredi 30 juin:

16h30-18h30 Tir des cadets
16h00-19h00 Tir des sociétaires

Samedi 1^{er} juillet:

09h00-12h00 Tir des sociétaires
13h30-19h00 Tir des sociétaires

21h00-03h00 Bal gratuit conduit par Roland Folio dit Fortiche

Dimanche 2 juillet:

08h45 Rendez-vous des sociétaires sur la place du Châtaignier pour l'appel aux drapeaux et le couronnement des Rois

09h40 Départ du cortège conduit par l'Union Instrumentale du Mont, pour le culte au temple Culte

10h00
11h00 Départ en cortège pour la place du Châtaignier, levée des danses, collation, distribution des prix

12h45 Banquet
Animation enfants: manège de poneys, carrousel «avons», tire-pipe

14h30 Partie officielle

16h30-18h00 Bal par l'Union Instrumentale

20h00-01h00 Bal gratuit conduit par l'orchestre de cuivres «La Perce-neige»

Lundi 3 juillet:

19h00 Rendez-vous des sociétaires, des demoiselles d'honneur et des chevaliers de bal aux abords de l'église du Mont Verrée des Rois et vente des bons de repas

19h30 Départ du cortège sous la conduite d'une fanfare tchèque invitée avec majorettes

20h00 Arrivée du cortège, levée des danses

20h00-03h00 Assiette froide sous la cantine et bal gratuit conduit par l'orchestre de cuivres «La Perce-neige»

Attention: L'entrée sous la cantine sera autorisée uniquement après la levée des danses. Les porteurs de bons de repas auront la priorité pour choisir leur place. L'entrée sera ensuite libre pour les personnes sans bon de repas.

Le comité

Les Abbayes réunies Règlement pour le tir des cadets

Vendredi 30 juin 1995, place du Châtaignier, de 16h30 à 18h30

Ce tir est réservé aux garçons nés en 1979, 1980, 1981, 1982 et 1983, de nationalité suisse, fils de membres, ou, jeunes gens de même âge résidant sur le territoire de la commune du Mont. Les inscriptions seront prises sur place, au Châtaignier, pendant la durée du tir.

Plan de tir

Cible: à 10 points
Essais: 1 passe de 5 coups
Passe: 5 coups, coup par coup
Finance
d'inscription: Frs. 6.- par tireur
Arme: carabine à air comprimé, mise à disposition par la société, seule arme autorisée.

Classement

Il sera procédé à un classement alternatif:

- le 1^{er} classé aux points sera proclamé Roi du Tir
- le 2^{ème} classé au coup profond sera 2^{ème} Roi.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de l'appui par le nombre de 10, 9, 8, etc. puis de l'âge, le plus jeune ayant la priorité.

Les deux Rois seront couronnés, ils participeront gratuitement au banquet du dimanche 2 juillet 1995 (Roi déclassé s'il ne peut pas participer le dimanche).

Les participants recevront tous un prix.

Le conseil

Nouveaux membres

Vous êtes vaudois ou confédérés et aimeriez faire partie des Abbayes réunies, il suffit de s'inscrire le jour du tir, auprès d'un membre du conseil et de s'acquitter de la finance d'entrée.



Jeunesse Le Mont

Du sport tout près de chez vous!

La Jeunesse du Mont

a le plaisir de vous annoncer qu'elle organise un Tour, les vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 juin prochain, sur l'esplanade du Châtaignier.

Ce Tour est ouvert à tous et nous vous attendons nombreux.

La dite manifestation débutera par une soirée raclette et karaoké le vendredi soir dès 19h00. Elle se poursuivra le samedi par une journée sportive où vous pourrez faire indifféremment de l'athlétisme (individuel), du foot et du volley (inscriptions par équipe). Pour vous inscrire, contactez au plus vite Philippe Dorthe au 646 64 67.

Samedi soir, nous organisons un bal avec discopac, et nous ouvrons nos traditionnels bars où vous serez les bienvenus.

Enfin, le dimanche, vous aurez encore l'occasion de muscler vos jambes en participant au cross où les inscriptions se prendront sur place et où nous vous donnons rendez-vous à 10h00.

Quant à la proclamation des résultats, elle aura lieu sous la cantine du Châtaignier aux environs de 17h00.

Nous nous réjouissons de vous retrouver, et dans l'attente, profitez de vous inscrire et sachez encore que durant tout le week-end, vous aurez la possibilité de vous restaurer en suffisance.

V. Cordey

FSG Le Mont

Week-end à ski à Champéry

Pour clore la saison de ski, la société a organisé son désormais traditionnel week-end à ski, qui s'est déroulé cette fois à Champéry, les samedi 25 et dimanche 26 mars derniers.

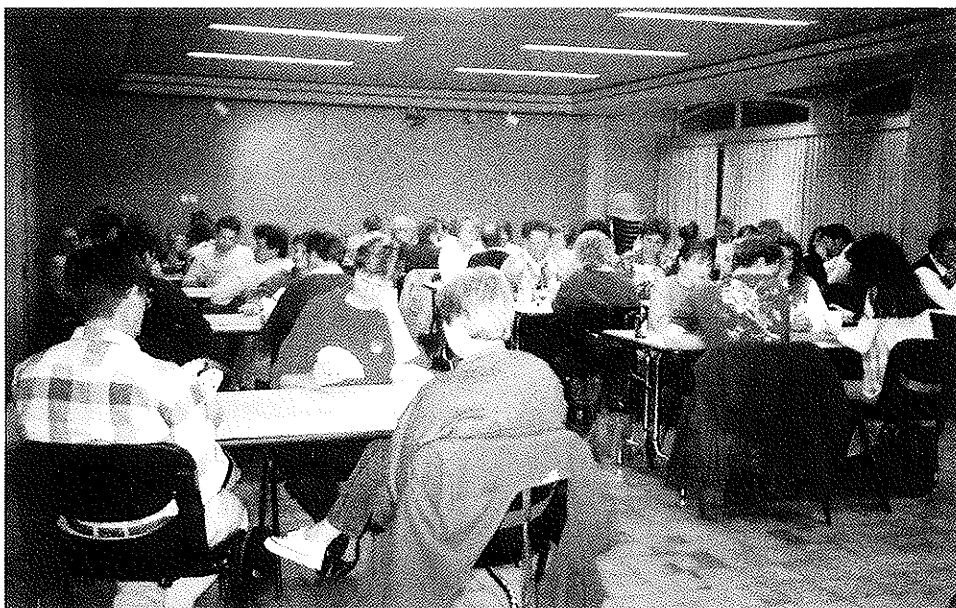
L'engouement pour les sports d'hiver, les prévisions météo plus ou moins favorables ou encore et surtout l'envie de se tailler une tranche de franche rigolade ont contribué à la réussite totale de cette sortie.

Comme à l'accoutumée, chacun ou presque a participé au slalom géant, piqueté par de jolis mais... biens petits moniteurs Jeunesse et Sport, cela dit bien bronzés.

Bref, l'ambiance était au beau fixe, malgré les moqueries sarcastiques (sans doute motivées par le trac) de la gym-homme (nous ne citerons pas de noms), lors du départ des dames pour ce vertigineux slalom. Rassurons-nous, elles se sont bien vengées, lorsqu'à l'arrivée, elles pouvaient critiquer leur style, avec force détails.

L'après ski dans un hôtel accueillant et adorable, les repas tout aussi sympathiques, la soirée endiablée et la fin de nuit ne l'étant pas moins, ont achevé de graver ce week-end dans les mémoires, en souhaitant vivement prendre rendez-vous l'an prochain.

Notons enfin que cette année, Christian Weber a manqué d'un pouce le challenge définitif, puisque ce dernier a été remporté par Patrick Rochat. Quant au détail du classement voici les trois premières places de chaque catégorie.



Match aux cartes de la gym

Hommes: coupe Frédy Cordey

- | | |
|--------------------|-------|
| 1. Rochat Patrick | 33"70 |
| 2. Weber Christian | 33"75 |
| 3. Graf Pascal | 34"15 |

Dames: coupe Frédy Cordey

- | | |
|--------------------|-------|
| 1. Cordey Virginie | 38"40 |
| 2. Girardet Karine | 38"60 |
| Demont Corinne | 38"60 |
| 3. Perret Nicole | 39"45 |

Garçons: coupe Anny Rapin

- | | |
|-------------------|-------|
| 1. Roulin Didier | 36"25 |
| 2. Roulin Pascal | 38"30 |
| 3. Suter Frédéric | 38"70 |

Filles: coupe Barbara Rochat

- | | |
|----------------------|-------|
| 1. Henchoz Katia | 39"05 |
| 2. Suter Anne-Laure | 39"80 |
| 3. Kronauer Marielle | 39"90 |

V. Cordey

Match aux cartes interne

Vendredi 21 avril dernier, avait lieu au foyer de la grande salle, le premier match aux cartes interne de notre

*Camp d'entraînement
à Château d'Oex*

société. Le succès était total, car s'il est vrai que certains de nos membres sont fêrus d'atouts, d'autres en sont pétris, si bien qu'on dénombrerait au total 50 participants pour l'occasion. L'ambiance était fort sympathique et chacun a «joué le jeu» avec beaucoup d'humour et de décontraction.

L'équipe gagnante (on s'en doutait un peu vu leur entraînement assidu après les répétitions de gym...), était composée de Jean-Edouard Burri et de Jean-Marie Clavel avec 5623 points. Viennent ensuite Marie-Noël Rosat et une amie avec 5614 points et enfin en troisième position Sandro Stettler et Rudi avec 5589 points.

Nous félicitons encore une fois ce trio gagnant en leur donnant, ainsi qu'à toutes les autres équipes et futures équipes, rendez-vous l'année prochaine pour remettre ça!!!

V. Cordey

Week-end aux agrès

Samedi 21 et dimanche 22 avril, plus de 700 gymnastes s'étaient donné rendez-vous à Granges-Marnand pour un grand week-end aux agrès. Cette rencontre, au niveau romand, était organisée pour la première fois par Jean Bidiville, président de Granges-Marnand.

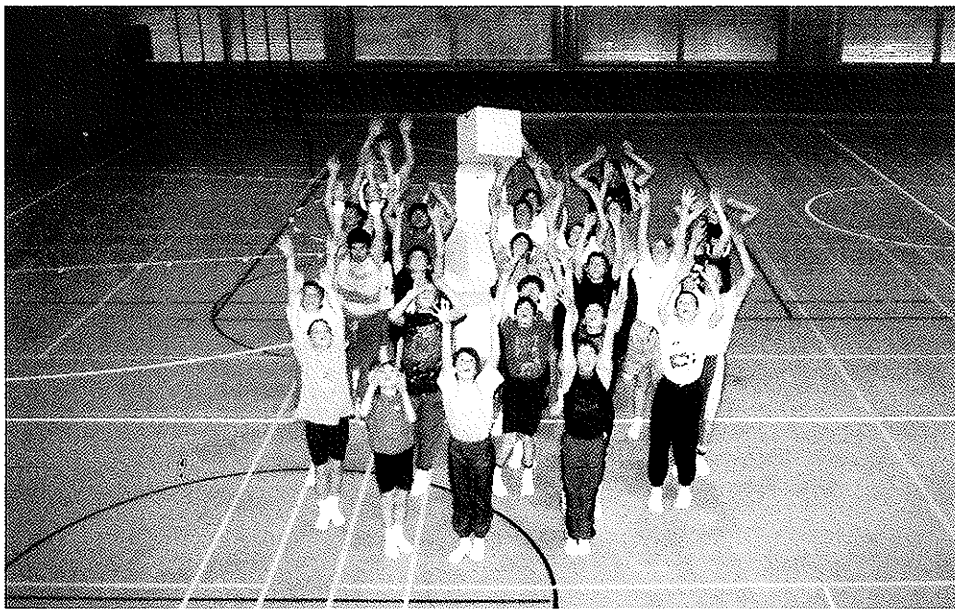
Cette rencontre avait deux buts: tout d'abord, l'aspect sportif et ensuite la bénéfice réalisé tout au long de cette manifestation, qui a été versé intégralement au groupe vaudois de la gymnastria.

11 de nos pupillettes avaient fait le déplacement. La meilleure d'entre elles a pris un très bon 10^e rang sur 55 concurrents.

Au test 1: il s'agit de Anne-Sophie Cignarale, suivie par: 32^e Pauline Borin, 42^e Chrystelle Laffely, 49^e Jennifer Durussel.

Au test 2: 33^e Anne Sylvie Horton, 36^e Nathalie Meyer, 63^e Laure-Anne Suter.





Plus c'est haut, plus c'est beau!

Au test 3: 68^e Adèle Herzog, 89^e Malanie Von Buren, 91^e Katia Henchoz, ... Dorothée Borin.

*Le président technique
F. Barrat*

Gymnaestrada

Ce nom vous dit peut-être quelque chose, il s'agit de la plus grande réunion mondiale de gymnastique; elle aura lieu du 8 au 15 juillet à Berlin. Cette grande manifestation, qui se veut la rencontre de tous gymnastes du monde, sans distinction aucune, où chacun fraternise, réunira plus de 25'000 gym-

nastes pour 32 nations. La Suisse sera à nouveau le pays le mieux représenté, même si nous ne sommes pas encore dans l'Europe, avec 3'350 gymnastes. Plusieurs gymnastes de notre section font partie du voyage. Ils sont intégrés au bloc vaudois, composé de 220 gymnastes: hommes, femmes, filles et garçons, réunis ensemble pour la première fois, dans une production variée qui représente tous les aspects de la gymnastique de notre canton.

Après une sélection difficile, 5 gymnastes de notre section sont toujours avec le groupe: Pascal Graf et son frère Sébastien - tous deux avaient déjà participé au voyage à Amsterdam - ainsi que Julien Gamba, Loïc Bornoz et

Grégory Von Wartburg. Tous ces gymnastes travaillent depuis plus d'une année pour être prêt à Berlin.

Nous leur souhaitons du plaisir et bon voyage pour cette magnifique expérience.

*Le président technique
F. Barrat*

L'Union Instrumentale du Mont

L'Union Instrumentale s'associe à l'Etoile d'Or de Lausanne pour accueillir, dès le 30 juin, l'Ensemble à vent de Vlasim (Jugend-Blasorchester), lequel appartient à l'École d'arts de la ville de Vlasim, située à 50 km au sud de Prague et comptant quelques 20'000 habitants. Cette école d'arts regroupe 600 étudiants répartis dans divers secteurs: danse, beaux-arts, littérature et théâtre, musique.

L'ensemble à vent de Vlasim est dirigé, depuis 1992, par M. Ludvik Merta, diplômé du conservatoire de Brno (harpe, percussion, direction) et directeur de musique militaire jusqu'en 1992.

Le programme musical illustre les pièces les plus célèbres de la musique populaire de Bohême. Cet ensemble de jeunes musiciens s'est produit avec succès lors des festivals internationaux de Kolin, Dobruška, Kunewalde et Pritzwalk en Allemagne et Castellón de Plana en Espagne.

Cet ensemble se produira en concert, à l'Aula du collège du Mottier, route de la Blécherette, le vendredi 30 juin 1995, à



20 heures; l'entrée à ce concert est libre.

D'ores et déjà, nous souhaitons la plus cordiale des bienvenues à ces jeunes musiciens et osons souhaiter qu'ils garderont un excellent souvenir de leur bref séjour en notre pays.

Cet ensemble aura également le plaisir de conduire le traditionnel cortège des Abbayes Réunies, lundi 3 juillet, jusqu'à la cantine du Châtaignier.

Le Comité

de nos lecteurs

Il est un hameau

*On ne peut l'appeler village
Car il est bien trop petit!
Discret, et vivant comme un sage,
Voici le hameau de ce lieu-dit.*

*Paisible, il est bien planté, là.
De petites routes nous y amènent.
Pour celui qui ne le connaît pas,
Sa découverte est incertaine!*

*Serti dans un écran de verdure
Avec ses quelques fermes bien assises
On y respire un air pur,
Généreusement balayé par la bise.*

*Flanqué d'une belle lisière,
C'est la forêt et ses merveilles,
Le protégeant, telle une visièrre,
Des chauds rayons du soleil.*

*Ses fenêtres donnent sur le Léman,
Un œil ouvert sur sa voisine, la Savoie.
Pour un peu, en se penchant,
Il aperçoit le Jura et ses chamois.*

*Souvent, il doit rêver de ces splendeurs,
Car il s'habille de tout ses atours,
Pommiers et cerisiers en fleurs.
Du Renouveau, c'est le grand jour!*

*Si vous n'avez pas reconnu
De ce joli hameau le portrait,
Qu'il ne vous soit plus inconnu:
Je vous le dis, c'est Longeraie.*

*Petit hameau, il a su me plaire.
De prime abord, il me fascina,
Sans calculs d'apothicaire.
Aussi je l'aime, puisqu'il m'adopta.*

3 mars 1995
Edith Larocque-Collet
La Longeraie

Joli Mai!

*Le pommier est fleuri jusqu'au Ciel,
L'abeille est saoule de butiner,
Pour, demain, faire son miel
Et dans la ruche, bourdonner...*

*Le ruisseau coule et glougloute
Sa chanson claire et joyeuse;
Et moi, tout oreille, je l'écoute,
Grisée par sa tendre berceuse.*

*En habit neuf d'un vert timide,
Le bouleau frisonne doucement*

*Sous la caresse intrépide
De la brise qui frémit mollement.*

*L'oiseau ivre de bonheur
Remplit la Nature de ses chants,
Harmonie de toutes les couleurs
Qui se marient dans ce printemps.*

*La lumière éclaire ce tableau,
Vision fugitive de cette belle Nature,
Tendre comme un pastoureau
Rêvant aux étoiles sous l'azur...*

*Tout renaît et tout sourit
L'espace d'un clair matin;
C'est le printemps qui s'épanouit
Avec, sur ses ailes, tous les refrains...*

Edith Larocque-Collet

Déeses antiques

- | <u>Dieux romains</u> | <u>Dieux grecs</u> |
|---|---|
| - Bacchus
Dieu du vin et de l'extase | Dionysos |
| - Cérés | Déméter
Déesse de la terre nourricière, des
céréales, de la fertilité |
| - Jupiter | Zeus
Maître de l'univers, du ciel et de la
terre |
| - Vesta
Déesse du foyer | Hestia |

A suivre...
Sophie Culand

Trucs

- On assouplit une brosse à dent neuve dont les poils sont trop durs pour nos gencives, en la faisant tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau salée.
- Les chaises et les fauteuils en osiers ont une fâcheuse tendance à grincer lorsqu'on s'assied et rien n'est plus énervant. Vous éliminerez ces grincements en nourrissant les jointures. Pour cela, utilisez de l'huile de parafine.
- Pour ne pas perdre un œuf cassé, mais non «brouillé» et pour le conserver plusieurs jours sans le cuire: le vider de sa coque dans un bol et le recouvrir d'eau fraîche.

Sophie Culand

Dictons pour avril-mai

- Belles paroles et mauvais jeu tromperie jeunes et vieux.
- L'ami pauvre est bientôt oublié.
- Du dire au faire.
Il y a, au milieu de la mer.
- Le meilleur miroir ne reflète pas l'autre côté des choses.
- La paresse est l'oreiller du diable.

Sophie Culand

La pensée du mois

Il y a des hommes qui n'ont de ressort que tant qu'ils sont heureux; l'adversité les terrasse.

Victor Cherbulier

Dictons pour juin-juillet

- As-tu donné ta parole? Tiens-la. Ne l'as-tu pas donnée? Tiens bon.
- La chance de l'indolent s'assied avec lui.
- La grenouille ne pense pas qu'elle vient du têtard.
- Les paresseux ont toujours envie de faire quelque chose.
- Tel plaisante autrui qui se dépeint lui-même.

Sophie Culand

La pensée du mois

Les méchants ne s'entretiennent; ils s'entre-craignent; ils ne sont pas des amis, ils sont complices.

La Boétie

En bref

- Tourner le dos au passé, n'est pas une porte de sortie.
- Certaines personnes sont de punitions.
- Ceux qui écoutent les ragots sont aussi dangereux que ceux qui les propagent.
- Les bavardages? C'est une poignée de sel dans une compote de pommes.

Sophie Culand

Sourions!

- Ma frangine, elle est au courant de tout! C'est l'avertie soeur.
- En voyant le cuisinier, j'ai rougi: gênée, devant cet homme à poêle.

Sophie Culand

prochain journal

Parution

Fin juillet 1995.

Date limite du dépôt des articles

10 juillet 1995.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03